



Mr. J. H. BATES Agent d'annonces, 41 Park (Times Building), New-York, est autorisé à faire annoncer dans le Constitutionnel aux conditions les plus avantageuses

THIS PAPER MAY BE FOUND ON FILE AT GEO. F. HOWELL & CO'S Newspaper Advertising Bureau, 100 SPRUCE STREET, WHERE ADVERTISING CONTRACTS MAY BE MADE FOR IT IN NEW YORK.

Le Constitutionnel



TROIS-RIVIERES 24 Février 1881

Le Crédit Foncier Franco-Canadien

L'échec que vient de subir le Crédit-Foncier du Canada auprès du gouvernement, assure à notre institution provinciale le monopole qui lui avait été accordé par la législature de Québec.

Cette décision de l'autorité fédérale, attendue avec tant d'impatience par tous nos concitoyens soucieux des droits de leurs provinces, dissipe bien des craintes et ranime la confiance générale. Nous sommes heureux qu'on ait tenu compte, à Ottawa, des énergiques protestations de la presse conservatrice contre les tentatives faites par certains capitalistes, aidés des organes libéraux, pour engager le pouvoir supérieur à désavouer un acte passé par une législature locale dans la limite de ses attributions.

Grâce au respect qu'ont nos gouvernements pour la constitution qui nous régit, notre autonomie un moment menacée par les faits et gestes d'effrontés spéculateurs, a été respectée.

Maintenant notre crédit-foncier, destiné à rendre de si grands services à nos concitoyens, surtout à la classe agricole, n'a plus à craindre que des ambitions rivales lui disputent le succès de ses opérations dans la province de Québec.

On n'apprendra pas avec moins de plaisir que notre institution financière vient d'obtenir une charte d'incorporation de la législature d'Ontario. Notre province-sœur fournira un nouvel aliment à la légitime ardeur spéculative des membres de notre Crédit-Foncier. Les bureaux de celui-ci sont en activité à Québec et à Montréal.

Il y a déjà plusieurs prêts effectués, et bon nombre d'autres en négociations.

UN PAUVRE DISCOURS :

Sir Richard Cartwright a faiblement répondu au ministre des finances, vendredi dernier. Son discours, de l'aveu de tous, a été très-pauvre.

Le tactique de l'ex-ministre, dont on a connu l'habileté comme financier, consiste à attribuer le rétablissement des finances publiques à l'augmentation seule des droits de douanes sous prétexte de protéger l'industrie nationale. Pour lui le tarif protecteur n'est qu'un tarif de revenu. Voilà tout.

Prenez les faits, ils sont plus éloquents que toutes les théories des politiciens, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Tandis que M. Cartwright regrettrait d'avoir à annoncer après chaque session depuis celle de 1876, qu'il était incapable de rétablir l'équilibre entre nos revenus et nos dépenses, de prévenir de nouveaux et énormes déficits, et qu'à la session de 1878, il déclarait que la taxe directe était le seul remède au mal existant, son

successeur a le plaisir de déclarer au parlement et au pays, avec preuves à l'appui de sa déclaration, que la nouvelle politique fiscale a déjà atteint le but pour lequel elle a été adoptée : le rétablissement des finances et la restauration de l'industrie.

En effet, le nouveau tarif a non-seulement augmenté notre revenu, comme le prétendent malhonnêtement les ennemis du progrès, il a aussi protégé l'industrie nationale. La preuve de ce que nous avançons se trouve dans le fait que les importations ont diminué de douze millions et les exportations augmenté de quinze millions pendant le dernier exercice.

Personne ne peut nier, si ce n'est ceux qui sont mis par un triste esprit de parti et de rivalité, que l'industrie, ruinée par la concurrence américaine sous l'administration libérale, s'est largement développée sous l'influence du tarif protecteur.

Nos fabriques qui avaient dû fermer leur portes, et celles qui ont surgi dans toutes les parties du pays, ont fourni de l'emploi à plusieurs milliers d'ouvriers de plus, dont la plupart sont à la tête de nombreuses familles.

ACTUALITÉS.

La résignation probable de M. Chs. Langelier va nécessiter une nouvelle élection dans le comté de Montmorency.

On dit que M. Achilles Mercier persiste à se porter candidat dans le comté de Bellechasse.

M. Ouimet, député de Laval, doit présenter un projet de loi pour rétablir le double mandat.

M. Richard Dickinson, notaire, de Bedford, est nommé seul régistrateur du comté de Missisquoi, position qu'il occupait conjointement avec M. L. J. Demers, décédé.

Les citoyens de Toronto ont décidé de faire une réception publique à Hanlan à son retour d'Europe.

MM. Beaudry et Nelson se disputent la mairie à Montréal. Toutes les chances de succès paraissent être en faveur du premier.

La Chambre n'a pas siégé samedi dernier.

La Cour Suprême a commencé, hier, à s'occuper des causes de la Province de Québec.

Une dépêche au Herald annonce que M. Morissette a été nommé temporairement avocat du Crédit-Foncier Franco-Canadien Québec.

M. P. B. Bennett, député de Chambly à la Chambre des Communes, a été nommé par le bureau de direction du Crédit-Foncier Franco-Canadien, chef d'inspection pour les propriétés rurales de la division de Montréal. Cette division s'étend des Trois-Rivières aux limites ouest et sud de la province.

Les Narbonne.—M. le shérif Rousselle, assisté par son député, M. Grignon, ont fait tous les préparatifs pour l'exécution des trois assassins d'Arundel.

Quinze demandes ont été faites pour la place de bourreau, entr'autres celle d'un cultivateur du comté des Deux Montagnes qui prétend avoir fait son coup d'essai aux Etats-Unis. La potence de Montréal est déjà rendue dans la cour de la prison de St. Scholastique, elle a déjà servi à 12 exécutions.

Le fils Narbonne ne semble pas croire que le gouvernement le laissera pendre. Il se promène avec des chaînes aux pieds dans le corridor près de sa cellule. Toutes les précautions ont été prises pour empêcher les condamnés de s'échapper. Le jeune Narbonne ne veut pas entendre parler de confession et ne prête qu'une oreille distraite aux exhortations du vicar de la paroisse qui est chargé de le préparer à la mort. Il est âgé de 24 à 25 ans. Il jouit d'une santé robuste et sa taille est un peu au-dessous de la moyenne. Ses traits sont réguliers et un peu durs. Il est peu communicatif, et il semble avoir une intelligence moins que médiocre. Il n'a été baptisé que dernièrement, lorsqu'il a épousé une jeune fille de quinze ans. Sa femme quelque temps ayant le procès à fait environ 25 milles à pied pour aller lui faire visite.

Le vieux Narbonne est âgé de soixante-dix-sept ans et est un peu sourd. C'est un vieillard encore vigoureux. Sa femme est âgée de soixante-quatre ans. Elle est de petite stature avec des épaules et un buste très large pour sa grandeur. Elle est aveugle depuis quelque temps. Sa figure est loin d'être agréable. Ses traits sont ramassés et irréguliers. Elle fait l'effet d'une de ces vieilles sorcières dessinées dans les livres de comtes pour les enfants.

La tripe exécution aura lieu vendredi matin entre 8 et 9 heures.

PETITE CHRONIQUE.

Avec une plume toute rouillée, un papier qui me tombe sous la main comme par enchantement et un encrier antique rempli d'une encre qui se lit à peine, je commence cette petite chronique.

En sus, chroniqueur est chose qui ne m'est pas familière, comme le lecteur s'en conviendra. Vingt fois ma plume s'y est refusée, et c'est encore avec hésitation que je m'exécute aujourd'hui.

On me dit : " Pouah ! il n'y a pas tant de cérémonies, il y en a bien d'autres qui ne font pas mieux, —envoyez ! envoyez ! N'y a-t-il pas un commencement partout ? et Paris ne s'est pas fait en un jour ! " —Très-bien ! Mais je suis d'avis que tout ces écrivains-là—moi le premier—devraient, pour passer ainsi la tête du lecteur, payer un impôt... à la Corporation. Ça mérite considération.

Notre petite ville vient de passer par une période de tranquillité—sous le rapport des amusements—presque assoupissante. N'eût été de deux soirées à l'Hôtel-de-ville, le temps du Carnaval passait inaperçu.

Outre ce qui a été dit du concert de Mlle Morisson-Fiset, un dernier mot ne sera pas superflu :

Il y avait foule. Le public trifluvien a voulu lui faire un accueil sympathique et il l'a bien fait. D'un autre côté, rarement soirée musicale n'a été plus solennelle et mieux remplie. L'élite y était et les bouquets n'ont pas fait défaut. En somme, succès complet sous le rapport artistique et pécuniaire.

Mlle Morisson-Fiset, qui a fait partie de la Société Philharmonique de New-York, est une cantatrice de choix, elle charme par sa voix et vocalise avec une merveilleuse facilité. Son chant est plein de sentiment, ce qui est le caractère particulier des artistes.

M. J. E. Locat a aussi en lui de l'étoffe pour faire un artiste.

Quant aux autres, je crois être l'écho de tous ceux qui ont assisté au concert, en disant que nous souhaitons les entendre de nouveau avant longtemps.

Quelques pensées prises ça et là :

—L'expérience des autres ne se compte pas pour nous, parce qu'on ne tient qu'à ce qui coûte cher.

—On fait du mariage ce que les enfants font de leurs tartines : on commence par manger les confitures ; il ne reste plus que le pain sec.

—Définition du bonheur en ménage : Un mari sourd, une femme aveugle.

—C'est encore un doux rêve que de s'endormir dans l'amour et de se réveiller dans l'amitié.

ZOULOU.

Assurance Financière.

M. J. O. Pleau, agent de l'Assurance Financière pour le district des Trois-Rivières, nous informe que MM. Forrest, Patenaude & Cie, agents généraux pour le Canada de l'Assurance Financière de Paris (France), viennent de recevoir du bureau principal de l'Association une somme de \$70,000, pour déposer comme garantie entre les mains du gouvernement canadien.

C'est là une preuve nouvelle de la solidité de cette institution et de la sûreté de ses opérations. Ainsi, les assurés n'ont rien à craindre, croyons-nous, pour le remboursement intégral de leurs polices, suivant le mode et les conditions prévus par les règlements, tels que nous les avons fait connaître à nos lecteurs il y a quelques semaines.

SOCIÉTÉ STE CECILE.

A une assemblée des membres de la Société Ste. Cécile, tenue le 15 du courant, les résolutions suivantes furent lues et adoptées à l'unanimité.

Proposé par L. A. L. Desaulniers secondé par L. E. Sarasin et résolu : Que des remerciements soient vo-

lés aux propriétaires des journaux qui ont bien voulu envoyer gratuitement leurs feuilles à la société ; et demande leur est faite de vouloir bien continuer cette faveur à la société comme ils l'ont fait par le passé.

Proposé par L. A. L. Desaulniers, secondé par C. Z. Duplessis, et résolu :

Que M. F. X. Rivard soit nommé directeur des chœurs de la société Ste. Cécile au lieu et place de M. N. Marchand, directeur-démissionnaire.

Les répétitions de chant auront lieu comme à l'ordinaire, tous les mercredis de chaque semaine, à 7 hrs. P. M. aux salles de la société ; tous les membres sont priés de s'y rendre régulièrement.

J. E. BARIBEAU, Secrétaire. S. S. C. T. R

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 21 février.

M. LANDRY.—Est-ce l'intention du gouvernement de faire une exploration par la commission géologique dans cette partie de la province de Québec où il y a de l'hydrogène carburé et plus particulièrement à Varennes, Louiseville et Yamachiche et le long de St-Maurice.

Sir L. TILLEY.—La question a déjà été soumise au gouvernement et elle recevra la considération qu'elle mérite.

M. BOURBEAU demande un état des licences accordées pour du tabac cultivé en Canada, depuis le 1er mai 1880.

Sir L. TILLEY propose que le jeudi soit un jour où les propositions ministérielles aient la préséance.

Plusieurs demandes de documents sont adoptées, puis la séance est levée à dix heures p. m.

Désertion.

La fuite la plus audacieuse et la plus désespérée qui soit jamais arrivée au pénitencier de Kingston a eu lieu dimanche soir entre six et huit heures. Quatre prisonniers nommés Wright, Blake, Shiotte et Rapson étaient enfermés dans les cellules solitaires de l'enceinte au pied de la prison. C'étaient tous des caractères désespérés et ils avaient été confinés dans ces cellules pour mauvaise conduite. Blake était une personne idiote et en proie à des passions terribles. Il avait assailli des prisonniers, des gardes, et le sous-gouverneur. Il avait aussi frappé le gouverneur Brighton avec une fourche. Depuis ce temps il était enfermé ; on considérait comme dangereux de le laisser en liberté. Wright est de London. Il subissait une peine de dix ans pour avoir volé des gardiens de barrières. Un de ses camarades fut tué lors de son arrestation.

EUROPE.

Paris, 19.—Deux nouveaux ouvrages ont paru ce matin, les Lettres de Prosper Mérimée à M. Panizzi et les critiques dramatiques de M. Emile Zola réunies sous ce titre : " le Naturalisme au Théâtre."

Mme Rattazzi a également publié un livre dont on parle depuis longtemps et qui a pour titre " les Souvenirs de Rattazzi."

A un définitivement prohibé l'importation en France, du lard salé et fumé et du jambon américain.

Un village de la Savoie a été complètement détruit par une avalanche. Quinze personnes ont perdu la vie et les dommages matériels sont estimés à 200,000 francs.

L'Allemagne a donné son adhésion à l'idée d'une exposition électrique internationale qui aurait lieu à Paris au mois d'août.

Le conseil municipal de Marseille a annulé par 33 voix contre une, la décision accordant un emplacement pour y ériger une statue à M. Thiers, pour la raison qu'il était l'ennemi des radicaux.

Une députation de la ligue agraire a communiqué à M. Parnell un certain nombre de résolutions lui demandant de passer en Amérique. M. Parnell a donné à la députation une réponse par écrit qui sera lue devant une réunion de la ligue à Dublin.

Londres, 20.—Le gouvernement a décidé d'envoyer un nouveau détachement de 350 hommes à Durban, au commencement de mars.

Un steamer est parti de Woolwich, hier, pour le cap, avec 164 artilleurs et 148 fantassins.

Le Times dit que les Boers ont fait leurs ouvertures de paix au général Colley, par l'entremise de M. Brand, président de l'état libre d'Orange. Quoique leurs propositions ne soient pas très-explicites, elles tendent toujours à obtenir le retrait des troupes anglaises du Transvaal.

On mande de Dublin que le prestige de la ligue agraire a diminué sensiblement et que le peuple la craint beaucoup moins qu'auparavant. Le paiement de l'affermage augmenté considérablement.

Il y a eu à Clara une grande assemblée qui a été présidée par un prêtre. 15,000 personnes environ assistaient à cette assemblée à laquelle Parnell a adressé la parole. Il a conseillé au peuple et en particulier aux tenanciers, de tenir ferme.

Rome, 20.—On rapporte que Sa Sainteté a exprimé son indignation à l'égard des relations que Parnell et autres chefs de la ligue ont nouées, à Paris, avec Rochefort et autres radicaux.

Berlin, 20.—Une synagogue a été détruite par un incendie, en Porémanie.

Munich, 20.—A un bal masqué d'étudiants qui a eu lieu à l'académie de peinture, les costumes de plusieurs danseurs ont pris en feu et quatre d'entre eux ont été brûlés à mort. Huit autres ont reçu des brûlures plus ou moins dangereuses.

Parnell a eu une entrevue avec Louis Veuillot, ce qui est plus de nature à rassurer les catholiques que les précédents populaires de l'agitateur irlandais avec Rochefort et Victor Hugo.

QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LES RAPPORTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

LA RELIGION ET LA FAMILLE

( Suite )

ARTICLE XXVII

Obligation pour le prêtre d'éclairer le fidèle sur la gravité de ses devoirs d'électeur.

Le Créateur procède à l'organisation sociale d'un peuple et à l'établissement régulier de son gouvernement de deux manières : 1o, par une intervention surnaturelle et directe, mais bien rare ; 2o, plus souvent par une intervention naturelle et conforme aux lois ordinaires de sa Providence. Telle est la conclusion que nous pouvons légitimement tirer de ce que nous avons dit dans les articles précédents.

Ce que nous avons dit sur la responsabilité des citoyens dans l'exercice de leurs droits d'électeurs, est suffisant, pensons-nous, pour faire comprendre que c'est réellement un mandat que la Providence leur a confié. De ce mandat découle l'obligation d'exercer le droit qu'il confère toutes les fois que le bien de la nation le demande. De là aussi le devoir rigoureux d'apporter dans l'exercice de ce droit toute la discrétion et toute la prudence que l'on apporte ordinairement dans les affaires les plus importantes de la vie. Car du choix des représentants de la nation dépend la bonne ou la mauvaise législation, de ce choix dépend également la bonne ou la mauvaise administration de la chose publique par les hommes chargés de présider à nos destinées nationales.

Or, la première condition donc qui nous paraît nécessaire pour une bonne élection, c'est que ceux qui sont chargés de la faire soient bien convaincus que, pour eux, c'est avant tout une affaire de conscience très-grave, sur laquelle ils doivent s'attacher à rendre un jour un compte rigoureux au tribunal de Celui qui les jugera tout aussi bien comme citoyens que comme individus et membres de famille.

C'est bien ainsi que l'entendaient les Pères du troisième concile provincial de Québec, qui disaient, dans leur lettre pastorale adressée aux fidèles de la Province :

" Vous avez en main, Nos Très-Chers Frères, le moyen le plus simple et le plus facile de remédier à tous ces maux (l'usure, l'intempérance et le luxe) et à tant d'autres qui désolent notre pays autrefois si heureux ; c'est de toujours faire de bonnes élections, c'est-à-dire de n'envoyer pour vous représenter en parlement, que des hommes disposés à réprimer le vice et à favoriser le bien ; de ne choisir pour maires et conseillers municipaux que ceux de vos paroissiens que vous savez être capables de faire régner le bon ordre. Aussi devez-vous toujours procéder à ces élections avec le sentiment de la grande responsabilité qui pèse sur vos consciences, puisque vous répondrez de tout le mal causé par les hommes que vous aurez élus avec la certitude qu'ils étaient incapables de remplir les devoirs de leurs charges.

Nos lecteurs voudront bien lire l'annonce dans une autre colonne, de Mr. U. P. Bureau, agent des célèbres machines à coudre de Wheeler & Wilson.

Petits Commencements—Grands Développements.

En contemplant tous les ouvrages de la Nature, le fait le plus saillant c'est le petit commencement de ses plus grandes productions. Le chène gigantesque a commencé par un gland, et l'animal le plus robuste avec quelque chose que la tête d'une épingle pourrait couvrir. Il en est souvent ainsi dans les affaires de la vie—de grandes richesses ou de grandes distinctions originent souvent des plus petits et des plus humbles commencements. Parmi nos premiers marchands, combien d'exemples ne pourrions-nous pas citer, de ceux qui se sont rendus fameux ? Il y en a un, cependant, dont la carrière est une des plus remarquables des temps modernes. Il y a quarante ans passés, le nom de Thomas Holloway était inconnu. Il était confondu dans la foule. Mais maintenant que sa réputation comme médecin, des plus distingués est bien établie par les remèdes qu'il a inventés, son nom est répandu dans tout le Royaume-Uni et dans presque toutes les villes du monde entier. Le Roi de Siam non-seulement faisait constamment usage des remèdes de Holloway mais même invitait ses ambassadeurs à visiter le Professeur à son établissement. C'est ce qu'ils firent dans un des carrosses de la Reine et lui présentèrent un magnifique ornement de bijoux d'un grand prix au nom du Roi. Les Bajahs de l'Inde ont de même souvent visité le Professeur Holloway ; ainsi que le secrétaire du célèbre Sir Jamsetjee Jeejeebhoy, qui fut fait chevalier par la Reine. D'autres princes étrangers ont jugé à propos de visiter le fameux établissement, ou leurs sujets ont obtenu leurs remèdes les plus approuvés, et l'un d'eux écrivit son autographe en langue Persane et Hindou pour qu'elle fut publiée par tout l'Inde comme une marque de recommandation par son Altesse. Telle est la carrière de Thomas Holloway—l'un des exemples les plus saillants du grand développement des petites choses.—The man about Town.

UN MALHEUR.—On nous écrit d'Angoulême, 29 janvier :

Un épouvantable malheur est arrivé sur la ligne du chemin de fer d'Orléans, entre Montmoreau et Chalais, le 19 de ce mois, à sept heures et demie du soir environ.

Un jeune ecclésiastique, d'origine pyrénéenne, agrégé au diocèse d'Angoulême, comptant trop sur son agilité à eu la malheureuse idée de descendre du train pendant qu'il était en marche. Il n'a agi de sorte que pour éviter un trajet de 3 kilomètres ; mais cette fatale imprudence lui a coûté la vie.

Il est difficile de savoir au juste comment ce pauvre jeune homme est tombé, mais à ce moment, le train en retard marchait à toute vitesse et la tête a dû frapper violemment le sol, car l'infortuné a perdu une énorme quantité de sang par les narines et la bouche.

C'est à neuf heures qu'il a été trouvé par un garde de nuit, non loin d'une maisonnette. Le garde a fait le nécessaire afin que le malheureux ne fût pas broyé par les autres trains ; il a informé aussitôt le garde-barrière, et tous deux ont pensé bien faire en s'en allant à Chalais, à trois kilomètres de là, informer la justice et chercher des médecins, mais on assure qu'aucun de ceux-ci n'a voulu se dérangé. On s'est pourtant adressé plusieurs fois à des médecins.

Sous l'absurde prétexte d'observer nous ne savons quels règlements et quelles formalités, croiriez-vous que le pauvre jeune homme, poussé par des cris déchirants, a été laissé toute la nuit sur le sol, après une journée de pluie abondante suivie d'une gelée de 9 degrés au moins.

Ce n'est qu'à sept heures et demie du matin, douze heures après sa chute, qu'il a été conduit à l'hôpital de Chalais. C'est en arrivant sur le seuil de cet établissement qu'il a rendu le dernier soupir sans qu'un seul de ceux qui l'entouraient, —ils ont été quinze à un moment,—ait songé ni à appeler de ses confrères, ni à lui donner quelques soins, qui l'auraient peut-être rappelé à la vie.

L'ONGUENT ET LES PILULES D'HALLOWAY sont les remèdes les plus efficaces, les meilleurs marché et les plus populaires pour toutes les saisons et dans toutes les circonstances. On peut en faire usage avec la certitude d'en retirer du profit. Les Eruptions et les maladies de toutes sortes de la peau, maux, ulcères et brûlures pour guérir par ces médicaments purificateurs. L'onguent appliqué sur l'abdomen arrête l'irritation des intestins, abaisse la diarrhée et tous les désordres des intestins auxquels tous sont sujets dans la saison de l'été et des fruits.

Un Diacre Sage. "Diacre Wilden, j'aimerais que vous me fassiez connaître par quels moyens vous et votre famille avez si bien passé la saison dernière, quand nous tous nous avons été si malades et avons eu si souvent la visite des médecins."

La nature après tout est un grand médecin. Elle cache dans son sein gémeux tous les secrets de la santé et l'homme n'a qu'à recourir à elle pour en obtenir ses justes besoins. La découverte du grand Remède pour la Toux, le SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY, en est une preuve des plus convaincantes.

Maladie du foie, bile, vents, indigestion, Mal de tête, Perte de l'appétit, Vertige, Spasme, Battement de Cœur, Flatuosité, et tous les désordres de l'estomac et des intestins, guéris sans mercure, par les PILULES ANTI-BILIEUSES ET PURGATIVES DU DR HARVEY sans éprouver de douleurs et avec le plus grand succès.

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS ? A toutes personnes souffrantes de rhumatisme, névralgie, crampes aux membres ou dans l'estomac, colique bilieuse, douleurs dans le dos, les intestins ou le côté, nous disons le HOUSEHOLD PANACEA, and FAMILY LINIMENT est le seul remède qu'il vous faut.

Un article de production Canadien et une préparation d'une très-grande valeur pour la toux, le rhume et toutes les affections de la gorge c'est le SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY. Des voyageurs Canadiens en ont demandé à l'Angleterre et à la France, tandis que l'on peut s'en procurer sur ce Continent depuis Manitoba à la Nouvelle Écosse, et depuis Montréal à la Nouvelle-Orléans. Essayez-le. Voir l'annonce.

Vie dans les Manufactures. Les personnes qui travaillent dans les manufactures, deviennent ordinairement pâles, perdent l'appétit, sont languissantes, éprouvent des sensations pénibles, ont le sang pauvre, digèrent mal, ont les reins et le système urinaire en désordre, et tous les médecins et les médicaments du monde, ne peuvent leur faire du bien, à moins qu'elles abandonnent ces manufactures ou qu'elles fassent usage du HOP-BITTERS composé des plus purs et des meilleurs remèdes qui leur rendront la santé et leurs couleurs. Personne ne souffrira, si on en use largement. Ils ne coûtent qu'une bagatelle. Voir une autre colonne.

UNE LECTURE POUR LES JEUNES GENS SUR LA PERTE DE LA VIRILITE MANHOOD. Nous avons récemment publié une édition de Dr Culverwell's Celebrated Essai... The Culverwell Medical Co. 41 Abn. St., New-York.

Assurance Financiere SOCIETE MUTUELLE DE RECONSTITUTION DES CAPITAUX. 3, rue Louis-le-Grand, Paris. CAPITAUX ASSURES: 300 MILLIONS DE FRANCS--RESERVE 9,165,300 FRANCS. SUCCURSALE A MONTREAL: 17 RUE ST. JACQUES, Forrest, Patenaude & Cie, agents generaux pour le Canada.

L'Assurance Financiere est une institution, créée en 1875, qui a pour but la reconstitution d'un capital déterminé à une échéance fixe, avec chance de remboursements anticipés. SERVICE DES BONS D'ESCOMPTE. 10. Les Bons d'Escompte de l'Assurance Financiere sont de 10 cents, 20 cents et d'un dollar. 20. L'Assurance Financiere fait des arrangements avec les négociants, marchands, etc., et leur vend des Bons d'Escompte à raison de 5 pour cent de leur valeur nominale.

IL EST PARFAIT.—LE SIROP CALMANT DE MADAME WINSLOW pour la dentition des enfants, donne un sommeil naturel et paisible, en ôtant à l'enfant sa douleur, et le petit chérubin s'éveille "en souriant". Il guérit la colique causée par les vents, règle les intestins, donne du repos à la mère, et la santé à l'enfant.

Repos et Confortaux Patients "La Panacée de Famille de Brown" n'a pas d'égal pour soulager la douleur dans le Côté, le Dos, les Intestins, Mal de Gorge, Rhumatisme, Mal de Dent, Lumbago ou toute sorte de mal ou douleur. "Elle donnera très certainement de l'activité au sang et guérira, vu que son pouvoir curatif tient du prodige."

Mères! Mères! Mères!!! Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? Si l'en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MADAME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et n'a pas à être le moindre doute.

UNE CARTE. Toutes les personnes souffrantes ont besoin de l'assistance de la jeunesse, des faibles nerfs, de la débilité, d'exercice, etc., j'enverrai un remède qui les guérira SANS CHARGE EXTRA. Ce remède célèbre a été inventé par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez votre Adresse sous enveloppe au Rév. JOSEPH T. INMAN station D. New-York, CITY. 19 Avril 1880.—1 a

AVIS AUX ENTREPRENEURS. Des soumissions cachetées, adressées au sous-secrétaire et endossées "Soumission pour la Réfection du Lieutenant Gouverneur, Winnipeg, Manitoba," seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le 15ème jour de MARS prochain, pour l'exécution des travaux nécessaires. Le Ministre s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par Ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. Des soumissions cachetées, adressées au sous-secrétaire et endossées "Soumissions pour l'édification de la Prison, Winnipeg, Manitoba," seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le 15ème jour de MARS prochain, pour l'exécution des travaux nécessaires. Le Ministre s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

SEEDS. My Illustrated Catalogue for 1881 will be mailed free to all intending purchasers on my application. W. M. RENNIE, Seedsmen, Toronto.

L'ASSURANCE FINANCIERE ET LA MAISON Dupuis Freres.

Lecteur, Jamais encore, il n'a existé dans le monde, une institution qui put se flatter d'avoir fait le bien que l'assurance financiere est appelée à faire.

JUCEZ EN PAR VOUS MEME ! ! ! L'assurance financiere émet des Bons d'escompte qu'elle offre à tout le monde en échange des dépenses que l'on fait habituellement chez le marchand, le cordonnier, le boucher, le boulanger, le grocer etc., et le seul trouble que nous ayons est d'exiger des BONS de ces différents fournisseurs. Ces Bons représentent la somme que l'on aura dépensée et qui nous sera remise tôt ou tard. La chose paraît extraordinaire et pourtant elle existe réellement, et la société est en pleine opération depuis déjà cinq ans.

Vous venez acheter chez nous; pour chaque piastre que vous dépensez au magasin, nous vous donnons un Bon qui vaut une piastre. Aussitôt que vous avez vingt BONS vous allez au bureau de la société No. 17 rue St-Jacques, Montréal, et là on vous remet une police que vous conservez et dont le numéro est expédié en France, car c'est là qu'est le siège de la société. Ce numéro est tiré au sort avec d'autres et s'il a la chance de sortir, vous retirez les vingt piastres que vous aurez dépensées chez nous et ainsi de suite pour toutes les polices que vous prenez avec vos Bons. Maintenant, la valeur de ces Bons ne peut pas se perdre et il faut qu'elle soit payée tôt ou tard à son propriétaire. Ainsi s'il arrivait que vous ne retirerez rien d'ici à quelques mois, quelques années même, il ne faudra pas se décourager et détruire ses polices ou négliger d'exiger des Bons, puisque comme on vient de le dire, le montant de ces polices vous sera payé tôt ou tard.

Quand vous allez chercher une police au Bureau de la société on prendra votre nom, celui de votre paroisse ou de votre village et de cette manière on peut vous notifier de venir chercher votre argent.

DUPUIS Freres, 605 RUE STE-CATHERINE, COIN DE LA RUE AMHERST, AUX DEUX BOULEVARDS MONTREAL.

PILULES HOLLOWAY. Ce grand remède est au rang des choses nécessaires à la vie. Ces fameuses pilules purifient le sang, agissent avec la plus grande efficacité, sur Le Foie, l'Estomac, les Reins, et les INTESTINS, donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE.

ONGUENT HOLLOWAY. Ses Propriétés de Guérison sont connues dans le Monde Entier. Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de poitrine, Vieilles Blessures Plaies et Ulcères, c'est un remède infallible.

PROVERBES. "Pour empêcher les cauchemars, les évènements, les vertiges et la noie mélancolique, comprenez le Hop-Bitters." "Procurez vous le Hop-Bitters et vous serez forts, en bon santé et humeur."

KOSSUTH DUVAL, AVOCAT. Bureau: au Constitutionnel. Trois-Rivières, 1er Février 1881.

Mr. J. H. BATES Agent d'annonces, 41 Park (Times Building), New-York, est autorisé à faire annoncer dans le Constitutionnel aux conditions les plus avantageuses

THIS PAPER MAY BE FOUND ON FILE AT GEO. F. HOWELL & CO'S NEW YORK.

Le Constitutionnel



TROIS-RIVIERES 24 Février 1881

Exposé Budgetaire.

Nous regrettons que le défaut d'espace nous oblige à ne donner qu'un résumé du remarquable discours du Budget-prononcé vendredi dernier, par l'Honorable ministre des finances.

Sir L. Tilley commence son exposé financier par rappeler à la Chambre qu'en 1873, lorsqu'il a abandonné la direction du ministère des finances, la situation était prospère, l'avenir laissait entrevoir de brillantes perspectives et le pays voyait son commerce s'accroître tous les jours dans des proportions réellement encourageantes.

En 1879, lorsqu'il a été appelé de nouveau à la direction du ministère des finances, il a constaté un changement considérable dans les affaires du pays.

En effet, durant les quelques années qui avaient précédé son entrée au cabinet, il y avait eu des déficits se chiffant par des sommes relativement énormes.

Dans ces circonstances, il était du devoir du gouvernement de prendre des mesures pour améliorer l'état de nos finances et faire disparaître autant que possible les traces des mauvais actes administratifs du parti libéral.

On crut avec raison trouver le remède dans l'adoption d'un tarif protecteur qui a eu pour résultat de faire renaitre la confiance dans les cercles commerciaux et industriels et d'ouvrir une ère nouvelle de prospérité.

A la dernière session le gouvernement a été obligé de demander au parlement un crédit de \$200,000, en sus des crédits ordinaires, pour venir en aide aux sauvages du Nord-Ouest et \$100,000 pour soulager les victimes de la famine en Irlande. Ces deux crédits ont été votés généreusement par le parlement. Quand l'hon. ministre des finances a soumis le tarif en 1879, il a dit que ce tarif donnerait un revenu de \$2,600,000 de plus que l'ancien tarif, et cette prévision s'est à peu près réalisée.

Il a évalué le revenu du dernier exercice à \$24,607,000 et le surplus des recettes sur les dépenses à \$157,000. Les recettes totales se sont élevées à \$25,517,000 sur lesquelles, il y a \$14,000,000 provenant des douanes.

L'hon. ministre, s'appuyant sur les données recueillies pour les mois qui sont écoulés, croit pouvoir dire que le revenu pour l'exercice en cours, sera de \$27,586,000. Il appert que les douanes donneront \$17,000,000, l'accise, \$5,600,000, la poste, \$1,200,000, travaux publics, \$2,886,000, timbres, \$190,000, intérêt sur placements \$100,000, autres sommes \$700,000. En mars dernier, les prévisions des dépenses étaient de \$24,315,786 et avec une autre somme de \$200,000 pour les sauvages, soit en tout un total de \$25,573,394.

Si ces prévisions se réalisent, il y aura un surplus de \$2,011,000 pour l'exercice en cours. Ceci fait tomber à faux toutes les sinistres prédictions faites par les adversaires du tarif protecteur.

On ne devra pas être surpris de l'augmentation de l'intérêt, eu égard aux dépenses pour la construction du chemin de fer du Pacifique. Il y aura \$396,000 d'ajoutées à l'intérêt, il y aura aussi une augmentation de \$34,000 pour les subsides accordés aux provinces et \$16,000 d'ajoutées aux frais d'administration pour le rachat de la dette. Il y aura aussi augmentation de \$128,000 sur le chapitre des édifices publics.

Le chapitre pour la milice fait voir une augmentation de \$61,300.

Pour le service océanique et des rivières il y aura une augmentation de \$56,240, pour aider à établir une ligne de paquebots entre Québec et la France.

En face d'un surplus de 2 millions pour l'exercice en cours et de un million et demi pour l'an prochain, l'hon. Ministre déclare que c'est l'intention du gouvernement de remanier le tarif, de manière à placer sur la liste des articles admis en franchise, les articles qui paient à l'heure qu'il est, un droit de 20 pour cent, articles qui entrent beaucoup dans la fabrication nationale. Le gouvernement a l'intention d'augmenter les droits de douane sur certains articles qui paraissent n'être pas suffisamment protégés et de diminuer les droits sur la matière première.

Le tarif tout en produisant un revenu a protégé nos industries. C'est un fait bien connu que, grâce à l'opération du tarif, des fabriques ont surgi pour ainsi dire dans toutes les parties du pays, et que les vieilles fabriques qui avaient été obligé de fermer leurs portes par suite de la concurrence des Etats-Unis, ont recommencé leurs opérations. Le commerce du charbon dans la Nouvelle-Ecosse s'est développé considérablement.

Dans la fabrication des cotons il y a à l'heure qu'il est 1,850 hommes de plus qu'avant l'application du tarif, et les produits annuels ont augmenté d'un million et trois quarts.

Sur le chapitre des sucres l'hon. ministre démontre que la baisse apparente du revenu provient du fait qu'on a retiré des entrepôts de douane une grande quantité de sucre en vue de l'augmentation du tarif.

Sir L. Tilley fait voir également chiffres en mains que le volume du trafic de transit qui prend la voie du St-Laurent, au lieu d'avoir perdu de la valeur, sous l'opération du nouveau tarif, a, au contraire, augmenté dans des proportions étonnantes. Il parle des tentatives faites par les Etats-Unis pour conclure un meilleur arrangement avec le Canada, et de nos excellentes relations commerciales avec l'Angleterre. Il indique tous les autres résultats satisfaisants que le gouvernement a obtenus sans avoir eu recours à une augmentation de la taxe.

L'honorable ministre dépose ensuite un projet de résolutions ayant pour objet de modifier le tarif.

Notes Locales. Sa Grandeur Mgr Laffèche a donné, hier, le sermon à la Cathédrale.

Nous regrettons d'apprendre que M. Valère Guillec est dangereusement malade.

Mademoiselle Rosa Desnoyers, l'aimable pianiste que nous avons eu l'avantage d'entendre au concert de Mlle. Morisson-Risset, est de retour à Montréal depuis samedi dernier.

On nous informe que nos confrères de la Concordie n'ont pas pris de mieux. M. Arthur Turcotte est celui dont l'état inspire le plus d'inquiétudes. Comme ces différents personnages intéressent le public à un certain degré, nous nous ferons un devoir de tenir celui-ci au courant des progrès de leur maladie respective.

L'hon. Juge McDougall est en cette ville.

Notre estimé concitoyen, M. Elz. Gérin, est de retour d'Ottawa depuis vendredi dernier. Il doit repartir pour la Capitale aujourd'hui même.

CHRONIQUE.

IL N'EN EST PAS REVENU !!!

J'en suis venu à cette conclusion, en lisant le dernier article du *Somnambule* de la *Concordie*. Assurément, j'ai eu du plaisir à lire ce rêve magnifique que nous raconte le littérateur juriconsulte. Il paraît que ma dernière chronique, lui aurait donné un accès de fièvre assez sérieux et que son imagination s'étant montée bien haut, voire même, assez loin dans l'espace, et que dans cet état, il aurait vu des choses tout-à-fait merveilleuses. Il aurait vu par exemple, que j'étais à composer un ouvrage intitulé *l'art de s'arrondir les pieds* et que le travail que me causait cet ouvrage, me bouleversait tout le système nerveux. Il raconte aussi toutes sortes de belles choses à ce sujet. Mais non, l'ami, je ne suis pas à faire un ouvrage intitulé *l'art de s'arrondir les pieds*, mais si cela pouvait être de quelque utilité pour le *Communiqué* de la *Concordie*, j'en ferais un volontiers qui traiterait d'un *voyage aux Etats-Unis en passant par la lune*.

Encore un mot et j'ai fini. Je n'ai pas voulu passer au *bob* une question de droit, mais bien les *non-sans* d'un article qui ne veut rien dire.

J'ai bien compris la question de droit, mais je n'ai pas compris, comment ce qui la précède peut y conduire logiquement. Si le chapeau vous va, M. le *Communiqué*, vous pourrez prendre sans gêne le *non compos* *mentis* pour votre utilité personnelle. Comme simple étudiant en droit, je ne suis pas qualifié à entrer dans le mérite de la question de droit, et comme M. le *Communiqué* j'attendrai la Providence.

UN AMI DE LA QUESTION.

PARLEMENT FEDERAL.

La séance s'ouvre à 3 heures.

SÉNAT.

Ottawa, 17.

Le Sénat entre en séance à 3 heures.

Après l'expédition des affaires de routine.

L'hon. M. BUREAU demande la production de tous les documents se rattachant à l'Université Laval.

Après l'expédition des affaires de routine.

L'hon. M. ALEXANDRE CAMPBELL présente le projet de loi venant des Communes pour amender l'acte d'inspection général.

Le projet de loi pour amender l'acte de faillite est lu pour la troisième fois et adopté.

Le projet de loi concernant la compagnie de pont de l'Assiniboine est lu pour la seconde fois.

L'hon. M. SCOTT propose que le Sénat donne son concours aux amendements faits par le comité des chemins de fer et télégraphe au projet de loi concernant la compagnie de télégraphe d'Europe, d'Amérique et du Canada.

L'hon. M. GIBBS propose que ce projet de loi soit amendé de telle sorte que le taux maximum soit de 50 centins par mot.

L'amendement est agréé, et le projet de loi sera lu pour la troisième fois mardi prochain.

Le Sénat est ajourné à 4.40 heures p. m. jusqu'à mardi prochain.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 17.

La séance s'ouvre à 3 heures.

INTERPELLATIONS.

M. GAULT : Le gouvernement a-t-il fait quelques arrangements ou a-t-il l'intention d'en faire avec la compagnie de navigation Clyde, pour le transport des malles aux Antilles espagnoles?

Sir LEONARD TILLEY : Le gouvernement n'a fait aucun arrangement de ce genre et n'en négocie actuellement aucun.

M. RYKERT : Est-ce l'intention du gouvernement de demander un crédit pour l'élargissement de l'écluse No. 2 du canal Welland en conformité de la requête de la corporation de Sainte Catherine?

L'hon. M. LANGEVIN : C'est l'intention du gouvernement de faire droit à la requête qui lui a été présentée à ce sujet.

PROJETS DE LOI.

La discussion est reprise sur la motion de M. McCarthy demandant que le projet de loi à l'effet de créer une cour de commissaires des chemins de fer soit lu pour la deuxième fois, en

même temps que sur l'amendement de M. McCuaig, demandant que l'étude du projet de loi soit renvoyé à six mois.

M. McLELLAN dit que la question est très importante et mériterait d'être déferée pour étude à un comité. Il votera donc contre l'amendement.

M. MACDOUGALL ne croit pas que le temps soit encore venu pour ce pays d'établir un tribunal comme celui dont on demande la création. On aurait dû prouver d'abord que les tribunaux qui existent aujourd'hui, manquent des attributions voulues pour connaître efficacement des difficultés que les compagnies de chemin de fer pensent avoir entre elles ou avec les individus. Une fois cela prouvé on pourrait encore se dispenser de créer un tribunal particulier en augmentant les pouvoirs de ceux qui existent déjà, soit ceux de la Cour Suprême par exemple. Encore ne faudrait-il pas que cette dernière prononçât comme une cour de justice. Elle pourrait soumettre au gouvernement ou à une commission un rapport de la cause qui servirait de base à leur action ultérieure.

Une autre considération qui milite contre la création d'un tribunal de ce genre, c'est que ce dernier ne pourrait probablement pas connaître des difficultés des compagnies de chemin de fer qui tiennent leur charte des législatures locales. Pour toutes ces raisons, je crois qu'on devrait se contenter d'amender l'acte concernant les chemins de fer.

M. IVES propose l'ajournement du débat.

Aggré.

Le débat s'engage sur la motion de M. Anglin demandant production des documents qui se rattachent à la suppression de deux bureaux de poste dans le comté de Gloucester.

M. O'CONNOR fait observer que le gouvernement a pour politique de supprimer les bureaux de poste partout où ils ne sont pas nécessaires et que c'est pour cela que les deux dont on a fait mention ont été supprimés.

M. ANGLIN donne quelques explications et sa motion est agréé.

ECHOS D'OTTAWA.

Il était rumeur, hier, à Outaouais, que ceux des membres du cabinet de Québec, présents, en ce moment, dans la capitale, avaient réussi à obtenir des conditions avantageuses dans leurs arrangements avec les directeurs du Canada Central, dans le but d'obtenir le droit de passage sur ce chemin de fer pour la section occidentale du chemin de la province.

Sir J. A. Macdonald et Sir C. Tupper sont indisposés et l'on croit que cette indisposition pourra retarder de quelques jours, la prorogation des Chambres qui, autrement aurait lieu dit-on, vers le 18 mars.

Sir C. Tupper était beaucoup mieux hier, et l'hon. M. Mackenzie est sorti dans la journée.

M. Fiset, député de Rimouski, est assez sérieusement indisposé, ainsi que M. Ross de Dundas.

UNION MUSICALE.

Il y aura assemblée générale des membres de "l'Union Musicale" demain soir, mardi, le 22 courant à 7 1/2 heures, aux salles de l'Union, coin des rues Bonaventure & Royale.

NARCISSE GRENIER Sec. U. M. T-R

EUROPE.

En voyage.

Londres 17.—La reine s'est rendue de Osborne à Windsor, aujourd'hui. On n'avait pris que quelques précautions extraordinaires.

Une Réponse.

Le maître-général des postes a répondu simplement "non" à la question posée par M. Labouchère, qui demandait si les mandats lui permettant d'ouvrir les lettres expédiées par la poste, seraient soumis à la chambre. Cette réponse a été accueillie par des applaudissements prolongés.

Meurtre horrible.

Paris 17.—Deux monstres humains ont volé une petite fille de 13 ans près de Cambrai, et lui ont crevé les yeux avec des ciseaux; la victime est morte peu de temps après au milieu de souffrances atroces. Les meurtriers ne sont pas encore arrêtés.

Nomination.

Madrid 17.—Senor Barca est nommé ministre pour les Etats-Unis.

LA QUESTION D'IRLANDE.

Victor Hugo.

Paris, 17.—Au dîner donné à Parnell, Victor Hugo s'est offert à écrire

un appel à l'univers en faveur de l'Irlande, semblable à celui qu'il a publié en faveur de la Pologne.

Une nouvelle.

Londres, 17.—Le *Times* dit ceci: "Nous sommes informé que dans un district, dans l'ouest de l'Irlande, célèbre comme étant le théâtre de plus d'une victoire scandaleuse de la ligue agraire, 20 à 30 terroristes de village se sont cachés depuis la seconde lecture du bill de protection.

Protel.

Le capitaine Bellingham, député conservateur *home ruler*, et chambellan privé du pape Léon XIII, proteste publiquement contre les entreprises des députés irlandais avec les chefs révolutionnaires du continent et dit qu'il ne partage pas les idées exprimées dans ces entrevues.

De retour.

Parnell, O'Kelly, Brennan et Saxon sont arrivés ce soir.

Confiance.

M. Chamberlain dit que le bill de M. Gladstone concernant la tenure des terres rétablira la paix et la confiance en Irlande.

Faux.

Rome, 17.—L'*Aurora* contredit la nouvelle que le Pape avait l'intention d'adresser une autre lettre aux évêques irlandais, leur enjoignant de ne pas s'opposer aux mesures exceptionnelles prises par le gouvernement à l'égard de l'Irlande.

Un dissident.

M. Shaw, membre du parlement qui s'est séparé du parti de Parnell, condamne le bill de coercition et conjure les Irlandais de se préparer à acquiescer à la liberté par un acte constitutionnel.

REPRODUCTIONS.

PRODIGE AUX AMIS DU VERRE ET DE LA BOUTEILLE.

Vive la tempérance !  
Tempérance ton nom m'inspire ;  
Je te dédie un chanson ;  
Si d'aïres ont fait la sottise,  
Moi je soutiens ton écusson ;  
J'offre bataille,  
D'estoc, de taille,  
A tes frondeurs, et, ma plume à la main,  
D'encre trempée,  
Au lieu d'épée,  
J'accours en lice et auiston Paladin ;  
Pour moi je veux rompre une lance  
Contre tout champion du vin,  
Et ma devise est ce refrain :  
Vive la tempérance !

Hélas ! des fiançailles inoubtables  
Assaillissent l'humanité ;  
D'où vient ce s'maux effroyables,  
Du manque de sobriété  
Là je l'atteste  
Sont nés la peste,  
Dont le nom est Typhus et choléra,  
La Dyspente,  
L'Apoplexie.

La fièvre, le cancer et coetera,  
D'où nous punit, dans sa vengeance,  
De nos détestables excès,  
Pour avoir l'œil bu, le teint frais,  
Vive la tempérance !

L'Intempérance m'exaspère  
Soit de langue, chez le rhéteur,  
Soit de fiel, chez le pamphlétaire,  
Soit d'estomac, chez le virgoteur ;  
En mariage  
Dans le voyage,  
Les deux abus doivent être évités ;  
Partout sa funeste influence  
Cause des malheurs, des combats,  
Pour vivre longtemps loi-bas,  
Vive la tempérance !

LE VASE DE L'IVROGNERIE.

La source de tous les vices, la source de tous les maux ;

Le péché d'ivrognerie chasse la raison, ôte la mémoire, auène les infirmités, efface la bonté, diminue la force, corrompt le sang, enflamme la foie, affaiblit le cerveau, transforme l'homme en hôpital vivant, cause des lésions internes, externes et incurables ; ensorcelle les sens, daume l'âme et vole la bourse—est le compagnon du mendiant, le malheur de la femme, et la ruine des enfants ; il assimile l'homme à la brute, et le rend son propre meurtrier. Qui boit à la santé d'autrui, détruit la sienne. p. ope ! La source de tout mal est l'IVROGNERIE :

On dit souvent que le champagne tend à spirituer les gens ; Je prie de qu'on lui rampe. Quand on a bu ce vin à flots ; L'esprit qui pousse ; Avec sa mousse, S'évanouit, après le vin cuvé ; Sa renommée s'en vaite l'air ; Vaite l'air ; Brille un instant, comme s'il eût rêvé, Ceux qui pratiquent l'abstinence, N'ont jamais l'esprit égaré ; Heureux qui d'esprit est frugal ! Vive la tempérance !

Vous qui pour trop boire et bien vivre, Avec le corps épaissi et lourd, Volez un moment bon à vivre ; Ne l'oubliez pas comme un sourd ; Laissez l'orgueil ; Laissez l'orgueil ; Couchez vous tôt et levez-vous au jour ; Vivez, eau claire, De maigre chair ; Et ne songez qu'au raisonnable amour ; Par ce régime de prudence, Vous perdrez du ventre et du poids ; Mais vous y gagnerez cent fois, Vive la tempérance !

Pour extrait : JEAN-BAPTISTE LABORIÉ

QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LES RAPPORTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

LA RELIGION ET LA FAMILLE (Suite) ARTÍCULO XXVII

L'électeur doit voter suivant sa conscience — Celui qui vend son vote commet un crime.

S'il est indubitable que c'est Dieu lui-même qui fait le choix des hommes d'Etat, il est aussi certain que dans les gouvernements électifs, comme le nôtre, la mission providentielle confiée aux prophètes chez le peuple de Dieu, à Moïse, à Samuel, d'élire ces hommes choisis de Dieu, cette mission est dévolue chez nous à tout homme qui a la qualité d'électeur. Est-ce ainsi qu'on le comprend dans le temps où nous vivons ? Combien de citoyens se croient maîtres absolus de leur vote, libres de donner leur suffrage à tort et à travers, et à qui bon leur semblera ? C'est là, certes, une erreur bien grave et qui rend grandement coupables, devant Dieu et devant les hommes, ceux qui agissent ainsi dans l'accomplissement de leurs devoirs d'électeur. Non certainement, le vote d'un électeur n'est pas sa propriété, mais la propriété de la nation qui lui a conféré ce droit, et qui peut le lui retirer s'il en abuse. La loi de Dieu lui fait un devoir rigoureux de l'exercer judicieusement, et avec tout le soin nécessaire pour donner à son pays les hommes les plus capables de le gouverner avec sagesse et fermeté.

Si le prophète Samuel, chargé seul de faire l'élection de Saül et ensuite de David, eût rencontré sur sa route quelques-uns de ces ambitieux, si communs de nos jours, et que ce corrupteur, l'or à la main, les plus magnifiques promesses sur les lèvres, l'eût sollicité avec instance de lui donner l'onction qui devait faire roi l'Élu du Seigneur, quel n'aurait pas été le crime de ce prophète et le grandeur de sa prévarication, en cédant à la tentation ? Or, tel est le crime, telle est la prévarication de l'électeur qui vend son vote, et qui do ne son suffrage, non point par conscience et avec conviction, mais par intérêt, par esprit de parti, ou pour d'autres motifs encore plus dégradants, que nous avons honte de signaler ici, et qui nous ont fait rougir devant nos compatriotes d'origine étrangère.

Puisque les électeurs sont chargés de par Dieu lui-même de trouver par leur vote celui qu'il a choisi, il y a donc moyen pour eux d'atteindre ce but : c'est de voter avec connaissance de cause et au meilleur de leur conscience, en suivant fidèlement les règles de conduite que la religion leur trace en ces circonstances solennelles, comme en toutes les autres où il s'agit de l'accomplissement de la loi de Dieu.

St-Thomas, recherchant quelle est la forme de gouvernement la plus parfaite pour un royaume, dit que "c'est celle où l'homme le plus remarquable par sa vertu est placé au-dessus de tous les autres, et commandé aux chefs subalternes, et où ceux qui sont les plus vertueux sont électeurs et éligibles, relativement au pouvoir."

Voilà une condition qui peut éclairer les législateurs sur les qualifications à exiger des candidats et des voteurs. On tient beaucoup à la qualification pécuniaire, mais tient-on assez à la qualification morale de ceux à qui l'on veut confier le soin de la chose publique ? Nous ne le croyons pas, et l'on n'entendrait pas tant de plaintes et de murmures, l'on n'aurait pas à déplorer des scandales bien propres à faire perdre aux populations le respect et la soumission dus à l'autorité, si les élus du peuple étaient, comme l'enseigne St-Thomas et comme le prescrit la loi de Dieu, l'élite des citoyens les plus remarquables par leur vertu.

A qui donc à exiger cette qualification morale, la plus importante de toutes ? C'est à vous surtout, électeurs ; la loi de Dieu vous l'ordonne, le bien de votre pays vous le demande ; ce n'est qu'à cette condition que votre gouvernement représentatif sera réellement le plus parfait des gouvernements.

Il y a en Egypte des femmes médecins depuis au delà 3000 ans.

Sur cent personnes qu'on rencontre dans une journée il y en a quatre vingt-dix qui ne savent pas ce qu'elles disent, portent des jugements téméraires, se vantent et abaissent leurs semblables, médisent ou calomnient, débilitent des sottises ou des folies.

Il y a 100,000 Turcs sur la frontière grecque.